

AGENCE ERASMUS+ FRANCE - EDUCATION & FORMATION

UNE AGENCE AU SERVICE DU PROGRAMME STAR DE L'EUROPE !

AGENCE.ERASMUSPLUS.FR

APPRENTIS
SCOLAIRES
ETUDIANTS
FORMATEURS
ADULTES

ACTIONS JEAN MONNET
Modules, Chaires, Centres d'excellence
Formation des enseignants
Réseaux thématiques dans l'enseignement supérieur

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Erasmus+

CC BY-NC-SA

Ce document est consacré aux Actions Jean Monnet intéressant le secteur de l'enseignement supérieur (Modules, Chaires, Centres d'excellence, Formation des enseignants et Réseaux thématiques pour l'enseignement supérieur).

Si vous êtes intéressés par les Actions Jean Monnet intéressants les autres secteurs de l'éducation et de la formation (Formation des enseignants et Réseaux d'Ecoles ou Organismes de la formation continue), nous vous invitons à revoir le webinar dédié à ces activités, qui a été organisé en 2021 par l'Agence exécutive « Éducation et Culture » (EACEA). Il est en ligne sur leur site, à l'adresse suivante :
<https://webcast.ec.europa.eu/jean-monnet-teacher-training-online-launch-event>

Le contenu de ce document est sous licence Creative Commons Attribution 4,0 International.



BY: Le document peut être librement utilisé, à la condition de nous l'attribuer en citant notre nom.

NC: Ce document est restreint aux utilisations non commerciales.

SA: L'agence Erasmus+ France / Education Formation autorise les modifications aux documents. Dans le cas où vous effectuez une transformation ou une création à partir de ce document, vous devez diffuser le document modifié dans les mêmes conditions, la même licence avec laquelle le document original a été diffusé.



Le contenu de cette présentation est sous licence Creative Commons, merci de respecter les règles d'utilisation de ce document.

AVERTISSEMENT

Les informations présentées dans ce document sont valides à la date du 24/11/2021

Cette présentation n'engage aucunement la Commission européenne.

Les documents de référence sont en version anglaise.



Les informations présentées ici sont valides à la date du 24/11/2021.

Cette présentation n'engage aucunement la Commission européenne.

Le Guide du programme Erasmus+ a été publié en version française, mais c'est la version anglaise qui fait foi.



SOMMAIRE

Erasmus+ 2021-2027 : mise en contexte

Les actions Jean Monnet : présentation générale

Les activités « Enseignement et Recherche »

- *Objectifs*
- *Description des actions*
- *Règles de financement*
- *Critères d'évaluation et processus de sélection*
- *Calendrier et candidature*

Les autres actions Jean Monnet ouvertes à l'enseignement supérieur

Ressources





Erasmus+ 2021-2027 : mise en contexte





L'architecture du précédent programme Erasmus+ 2014-2020 ainsi que ses principaux instruments et mécanismes de mise en œuvre sont en grande partie maintenus, avec des améliorations et de nouvelles actions visant à accroître l'impact du programme Erasmus+ 2021-2027.

En termes de périmètre, le programme continue de couvrir tous les secteurs de l'éducation et de la formation ainsi que les secteurs du sport et de la jeunesse.

Pour l'enseignement supérieur, on retrouve les 3 actions-clés :

- L'action-clé 1 relative à la mobilité des individus ;
- L'action-clé 2 pour les activités liées à la coopération (Partenariats de coopération, Actions Erasmus Mundus, Renforcement des capacités, Alliances pour l'innovation) ;
- Les actions Jean Monnet.

Par ailleurs, le nouveau programme Erasmus+ fixe 4 grandes priorités horizontales qui doivent inspirer et orienter les projets Erasmus :

- Inclusion et diversité
- Transformation numérique
- Transition écologique
- Citoyenneté active

33 pays participants
27 pays membres de l'UE
+ des Pays tiers associés
Norvège, Islande, Liechtenstein,
Macédoine du Nord, Turquie, Serbie

Pays tiers non associés

ERASMUS+
FRANCE ÉDUCATION & FORMATION

Avant de présenter les pays du programme, un peu de vocabulaire. Dans Erasmus+ 2021-2027, nous parlerons de « pays tiers » pour désigner tout Etat dans le monde qui n'est pas un des 27 Etats membre de l'Union Européenne.

Dans Erasmus+, les pays sont classés en 2 catégories :

- les pays participants au programme. Ces pays sont éligibles à l'ensemble des actions Erasmus+. Ils sont actuellement au nombre de 33 : les 27 Etats membre de l'Union Européenne incluant les Région ultrapériphérique et Territoire Outre Mer (RUP/TOM) + 6 pays tiers associés (Norvège, Islande, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Turquie, Serbie).
- les pays tiers non associés : il s'agit du reste du monde. Seules certaines actions du programme sont ouvertes à ces pays, selon des conditions propres à chaque action. Ces pays sont répartis en 14 Régions.



UNE AGENCE
AU SERVICE DU
PROGRAMME STAR
DE L'EUROPE !

AGENCE ERASMUSPLUS FR



Les actions Jean Monnet : présentation générale



- APPRENTIS
- SCOLAIRES
- ETUDIANTS
- FORMATEURS
- ADULTES



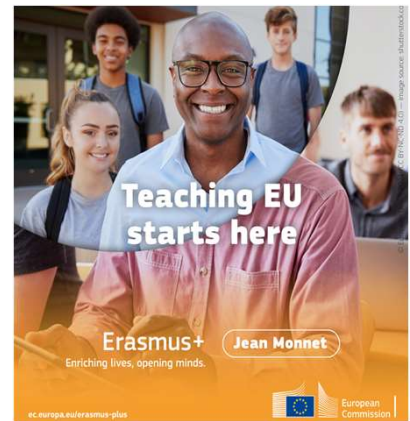
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Actions Jean Monnet

- Créé en 1989, les actions Jean Monnet sont dédiées à l'enseignement, la recherche et la réflexion dans le domaine des études sur l'Union européenne dans le monde entier.
- C'est un réseau mondial :
 - 87 pays
 - +1000 universités
 - +5000 projets
 - +1700 professeurs
 - +/- 265 000 étudiants chaque année
- Une action centralisée gérée par l'Agence exécutive « Education, Audiovisuel et Culture ».
- L'Agence Erasmus + France / Education Formation est le point de contact pour l'information et la promotion des Actions Jean Monnet en France.



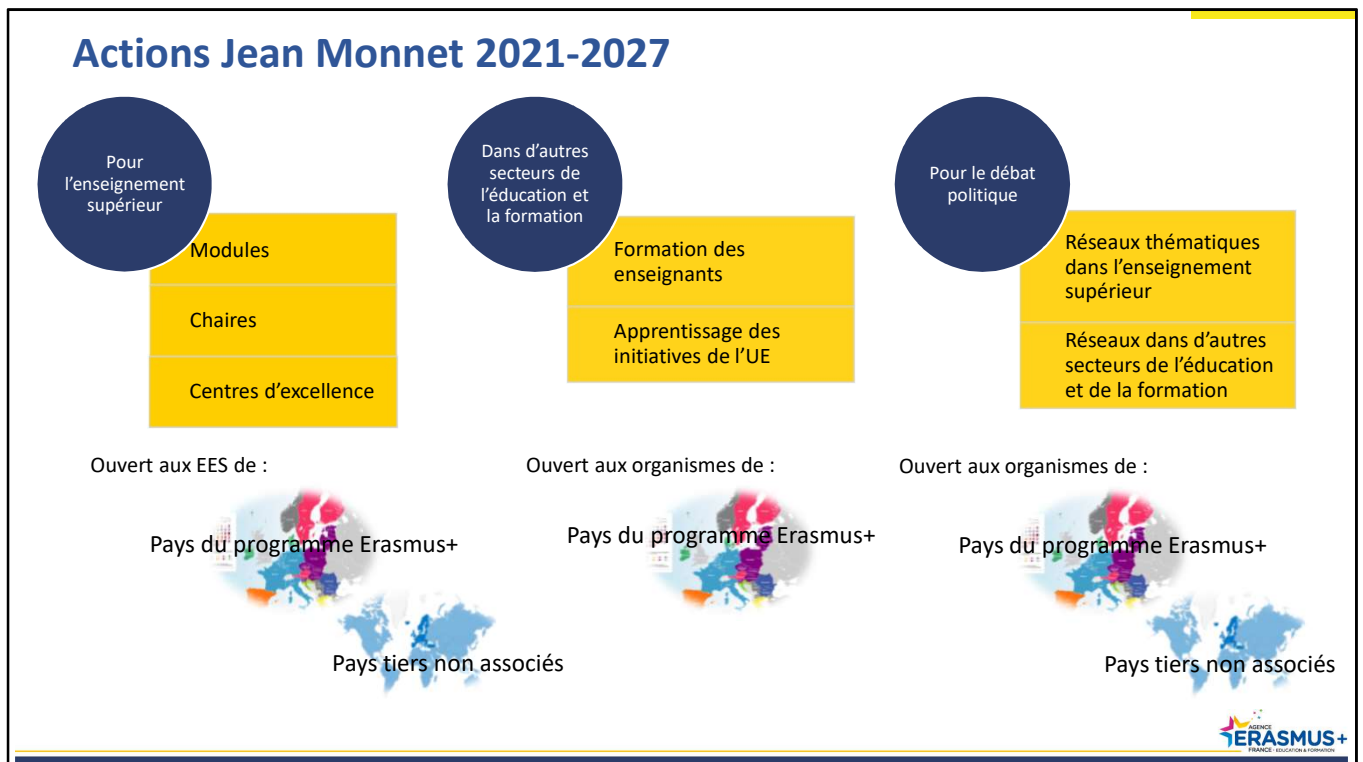
Créé en 1989, les Actions Jean Monnet sont dédiées à l'enseignement, la recherche et la réflexion dans le domaine des études sur l'Union européenne dans le monde entier.

C'est donc un réseau mondial. Vous trouverez des chaires, des modules et des centres d'excellence Jean Monnet dans 87 pays impliquant plus de 1000 universités, plus de 1700 professeurs et +/- 265.000 étudiants chaque année.

Il faut noter que c'est une action « dite » centralisée, c'est à dire gérée par l'Agence exécutive « Education et Culture » de la Commission européenne.

L'Agence Erasmus+ France / Education Formation est le point de contact pour l'information et la promotion des Actions Jean Monnet en France.

Actions Jean Monnet 2021-2027



Dans le programme Erasmus+ 2021-2027, il y a 3 catégories d'actions Jean Monnet :

- Les actions dédiées à « l'Enseignement et la Recherche » dans les établissements d'enseignement supérieur des pays membres du pays programme Erasmus+ et des pays partenaires

Elles soutiennent donc l'enseignement et la recherche dans le domaine des études de l'Union européenne dans le monde entier.

Elles favorisent le dialogue entre le monde universitaire, la société civile, les acteurs de l'éducation et les décideurs pour promouvoir une citoyenneté européenne active.

Les actions suivantes peuvent bénéficier d'un soutien financier :

- Modules ;
- Chaires ;
- Centres d'excellence.

L'organisation qui souhaite se porter candidate doit être un établissement d'enseignement supérieur établi dans n'importe quel pays du monde.

Si l'établissement d'enseignement supérieur est établi dans un [pays du programme](#), il doit être en possession d'une [charte Erasmus pour l'enseignement supérieur](#).

- Les actions dédiées à d'autres secteurs de l'éducation et de la formation

Il y a deux actions dédiées aux autres secteurs de l'éducation et de la formation. Elles ont pour objectif de développer les compétences des enseignants et de promouvoir une meilleure compréhension de l'Union européenne et du fonctionnement de ses institutions auprès des apprenants. Les organismes candidats doivent être établis dans un pays du programmes (Etat membre de l'UE ou pays tiers associé).

Les actions suivantes peuvent bénéficier d'un soutien financier :

- Formations des enseignants ;
- Apprentissage des initiatives de l'UE

Un webinaire sur les actions « Formation et Echanges de bonnes pratiques » a été organisé par l'Agence Exécutive « Éducation et Culture » (EACEA). Il est en ligne sur leur site à l'adresse suivante : <https://webcast.ec.europa.eu/jean-monnet-teacher-training-online-launch-event>

- Les actions Jean Monnet pour le débat politique

On retrouve ici :

- Les réseaux thématiques dans l'enseignement supérieur
- Les réseaux d'établissements scolaires et/ou d'organismes de formation professionnelle

Objectifs 2021-2027

- Promouvoir une citoyenneté européenne active et ses valeurs
- Promouvoir une meilleure compréhension de l'UE et du fonctionnement de ses institutions auprès des jeunes
- Améliorer la qualité de la formation des enseignants sur les sujets relatifs à l'Union européenne
- Promouvoir l'excellence dans l'enseignement et la recherche sur les études européennes



Le programme Erasmus+ 2021-2027 se donne notamment pour objectif de soutenir la participation active des citoyens européens à la vie démocratique et sociale de leurs institutions et de l'Union européenne, de renforcer la compréhension de l'UE dès leur plus jeune âge et de favoriser un sentiment d'appartenance à celle-ci.

Les Actions Jean Monnet ont un rôle important à jouer pour atteindre ces objectifs.

Elles doivent permettre de

- Promouvoir une citoyenneté européenne active et ses valeurs
- Promouvoir une meilleure compréhension de l'UE et du fonctionnement de ses institutions auprès des jeunes
- Améliorer la qualité de la formation des enseignants sur les sujets relatifs à l'Union européenne
- Promouvoir l'excellence dans l'enseignement et la recherche sur les études européennes



Les activités Enseignement et Recherche

Modules, Chaires, Centres d'excellence

Objectifs



Objectifs

- Promouvoir l'excellence, au niveau mondial, de l'enseignement supérieur axé sur les études européennes
- Créer des liens entre les universitaires, les chercheurs et les responsables politiques européens
- Mettre l'accent sur l'étude et la recherche dans le domaine de l'intégration européenne et s'attacher à faire comprendre la place occupée par l'Europe à l'ère de la mondialisation
- S'adresser aux étudiants des départements où la perspective européenne n'est généralement pas développée
- S'adresser à un public plus large et diffuser les connaissances concernant l'UE dans la société au sens large (au-delà du monde universitaire et des publics spécialisés) pour rapprocher l'UE du public
- Servir de vecteur de la diplomatie publique à l'égard des pays tiers non associés, en promouvant les valeurs de l'UE



Sur les objectifs d'abord :

- Les actions Jean Monnet visent à promouvoir l'excellence, au niveau mondial, de l'enseignement supérieur axé sur les études européennes
- Créer des liens entre les universitaires, les chercheurs et les responsables politiques européens
- Mettre l'accent sur l'étude et la recherche dans le domaine de l'intégration européenne et s'attacher à faire comprendre la place occupée par l'Europe à l'ère de la mondialisation
- S'adresser aux étudiants des départements où la perspective européenne n'est généralement pas développée
- S'adresser à un public plus large et diffuser les connaissances concernant l'UE dans la société au sens large (au-delà du monde universitaire et des publics spécialisés) pour rapprocher l'UE du public
- Servir de vecteur de la diplomatie publique à l'égard des pays tiers non associés, en promouvant les valeurs de l'UE

Dans l'élaboration de votre projet, vous devrez veiller à répondre à l'un ou plusieurs de ces objectifs. Et c'est quelque chose qu'il faudra retranscrire et faire apparaître dans votre candidature.

Définition des « études européennes »

- Etude de l'Europe dans son ensemble, avec un accent particulier sur la dimension européenne, d'un point de vue interne mais aussi mondial
- La portée des études européennes peut varier, à condition que la perspective européenne soit explorée.
 - Domaines « classiques » : Droit, Histoire, Economie et Sciences politiques
 - Tous sujets avec une composante d'enseignement/recherche/réflexion sur l'Union européenne
 - Précédents projets financés : [Plateforme des Résultats des Projets Erasmus+](#)



Par études européennes, on entend l'étude de l'Europe dans son ensemble, avec un accent particulier sur la dimension européenne, d'un point de vue interne mais aussi global.

La portée des études européennes peut varier, à condition que la perspective européenne soit explorée.

Il peut s'agir de domaines « classiques », comme par exemple : Droit, Histoire, Economie et Sciences politiques.

Il peut également s'agir de tous sujets avec une composante d'enseignement/recherche/réflexion sur l'Union européenne.

Surtout, nous vous invitons à consulter et explorer les projets qui ont déjà été financés sur la [Plateforme des Résultats des Projets Erasmus+](#), à la fois pour vous inspirer et pour identifier l'aspect novateur de votre projet.



Les activités Enseignement et Recherche

Modules, Chaires, Centres excellence

Description des actions

- APPRENTIS
- SCOLAIRES
- ETUDIANTS
- FORMATEURS
- ADULTES



Pour compléter, il est fortement conseillé de lire le Guide du programme Erasmus+ dans le détail.

Module Jean Monnet

Programme d'enseignement ou des cours dans le domaine des études européennes. Il peut s'agir de modules d'introduction à l'UE, de cours axés sur une discipline ou un aspect particulier des études européennes, ou d'une approche davantage pluridisciplinaire.

Qui ?	Durée	Contribution max. de l'UE	Cofinancement de l'UE	Type de coûts	Autre
1 EES, partout dans le monde	3 ans	30 000 €	75 %	Montant forfaitaire fixe	Minimum 40 heures d'enseignement par année académique Délivrés par un ou plusieurs enseignants

Quel format de cours ?

- Cours en présentiel ou distanciel
- En présentiel (= heures de contact direct) : cours magistraux, travaux dirigés, groupes de travail, séminaires
- Pas de cours ou de supervision individuels
- Programmes intensifs courts possibles (ex : *summer schools*)



Inclure des activités et des événements pour l'ouverture aux décideurs publics, aux fonctionnaires, à la société civile et au grand public



Les modules Jean Monnet sont des **programmes d'enseignement ou des cours** dans le domaine des études européennes. Il peut s'agir de modules d'introduction à l'UE, de cours axés sur une discipline ou un aspect particulier des études européennes, ou d'une approche davantage pluridisciplinaire.

Quelles sont les conditions de cet appel à propositions ?

- La candidature doit être déposée par un EES, établi dans n'importe quel pays du monde
- La durée du projet est de 3 ans ...
- ... à raison d'un min. de 40h d'enseignement par année académique. Délivrés par un ou plusieurs enseignants
- La contribution de l'UE est de 30 000€ max. et consiste en un montant forfaitaire fixe
- Un cofinancement est exigé puisque la contribution de l'UE ne peut couvrir la totalité des frais liés au module Jean Monnet : le taux de cofinancement de l'UE est de 75%

Concrètement, quel format de cours pouvez-vous mettre en place ?

- Il peut s'agir de cours en présentiel ou distanciel
- Concernant les cours en présentiel (ce que l'on appelle les « heures de contact direct »), il peut s'agir de cours magistraux, travaux dirigés, groupes de travail, séminaires
- Les cours ou supervision individuels ne sont pas autorisés.

- En revanche, le programme d'enseignement peut prendre la forme de programmes intensifs courts, tels que des *summer schools*.

A noter également :

Le module Jean Monnet, comme les autres activités Jean Monnet « Enseignement et Recherche », doit veiller à inclure des activités et des événements pour l'ouverture aux décideurs publics, aux fonctionnaires, à la société civile et au grand public.

Module doctoral Politiques européennes (UEPol)

AgroCampusOuest

Proposer aux doctorants une formation sur les réalités des politiques européennes dans tous les secteurs

Comprendre le fonctionnement de l'Union européenne et du marché européen, dans lequel ils évolueront dans leur parcours professionnel

- ✓ Pluridisciplinaire, ouverts aux étudiants de toutes disciplines, ouvert au M2
- ✓ Conférences ouvertes au grand public en soirée, séminaire présentant, en fin de module, des travaux de recherche doctorale en cours portant sur l'Europe.



<https://ue-pol.agrocampus-ouest.fr/fr>

Voici l'exemple d'un module sélectionné en 2018 : le module doctoral Politiques européennes (UEPol).

Il a été monté en lien avec le GIS Europe de Rennes, groupement d'intérêt scientifique qui valorise les synergies entre chercheurs et enseignants chercheurs de droit, économie, gestion, science politique, sociologie, géographie ou histoire, sur la thématique de l'Union Européenne.

Le module doctoral Politiques européennes (UEPol), d'une durée d'une semaine, s'adresse à tous les doctorants, quelles que soient leur discipline et leur école doctorale d'affiliation. Il est également ouverts aux étudiants en master 2 des établissements partenaires du module.

Le module prévoit 44 heures d'enseignement au total. Chaque étudiant sera amené à suivre sur la semaine un menu de séquences d'enseignement complètes cumulant au moins 20h, les deux conférences publiques en soirée et le séminaire doctoral en fin de module. Cette formation est inscrite au [catalogue des formations doctorales validées par les écoles doctorales du collège de l'UBL](#).

Le module est Pluridisciplinaire. Les enseignements sont conçus pour être accessibles sans prérequis particulier en sciences sociales, et donc ouverts aux étudiants de toutes disciplines

Au-delà des séquences d'enseignements, le module UEPol prévoit deux conférences ouvertes au grand public en soirée, ainsi qu'un séminaire présentant, en fin de module, des travaux de recherche doctorale en cours portant sur l'Europe.

La labellisation Jean Monnet et le financement Erasmus+ permettent de proposer la gratuité de la formation pour les doctorants.

Chaire Jean Monnet 1/2

Poste d'enseignement avec une spécialisation dans les études de l'Union européenne. Occupé par un seul enseignant-chercheur – le titulaire de la Chaire –, celui-ci peut toutefois avoir une équipe pour soutenir et renforcer ses activités, y compris par des heures d'enseignement supplémentaires.

Qui ?	Durée	Contribution max. de l'UE	Cofinancement de l'UE	Types de coûts	Autre
1 EES, partout dans le monde	3 ans	50 000 €	75 %	Montant forfaitaire fixe	Minimum 90 heures d'enseignement par année académique

Quel format d'enseignement ?

- Cours en présentiel ou distanciel
- En présentiel (= heures de contact direct) : cours magistraux, travaux dirigés, groupes de travail, séminaires
- Pas de cours ou de supervision individuels



Les Chaires Jean Monnet sont des **postes d'enseignement spécialisés dans les études de l'Union européenne** pour un enseignant-chercheur (professeur d'université ou maître de conférence). Une Chaire Jean Monnet est occupée par un seul enseignant-chercheur, qui doit dispenser au minimum 90 heures d'enseignement par année universitaire dans le domaine des études européennes. Le titulaire de la chaire peut également avoir une équipe pour soutenir et améliorer les activités de la Chaire, y compris la fourniture d'heures d'enseignement supplémentaires.

Quelles sont les conditions de cet appel à propositions ?

- La candidature doit être déposée par un EES, établi dans n'importe quel pays du monde
- La durée du projet est de 3 ans ...
- ... à raison d'un min. de 90h d'enseignement par année académique
- La contribution de l'UE est de 50 000€ max. et consiste en un montant forfaitaire fixe
- Un cofinancement est exigé puisque la contribution de l'UE ne peut couvrir la totalité des frais liés à la Chaire Jean Monnet : le taux de cofinancement de l'UE est de 75%

Concrètement, quel format d'enseignement pouvez-vous mettre en place ?

- Il peut s'agir de cours en présentiel ou distanciel
- Concernant les cours en présentiel (ce que l'on appelle les « heures de contact direct »), il peut s'agir de cours magistraux, travaux dirigés, groupes de travail,

séminaires.

- Les cours ou supervision individuels ne sont pas autorisés.

Chaire Jean Monnet 2/2

A qui est ouvert le poste d'enseignement ?

- Professeur d'université
- Maître de conférences
- Le titulaire de la Chaire doit obligatoirement être un membre permanent du personnel de l'établissement



Inclure des activités et des événements pour l'ouverture aux décideurs publics, aux fonctionnaires, à la société civile et au grand public



Qui peut être titulaire de la Chaire ?

En France, la Chaire est ouverte aussi bien aux professeurs d'universités qu'aux maîtres de conférences. Ils doivent toutefois être des membres permanents du personnel de l'établissement.

A noter également :

Le module Jean Monnet, comme les autres activités Jean Monnet Enseignement et Recherche, doit veiller à inclure des activités et des événements pour l'ouverture aux décideurs publics, aux fonctionnaires, à la société civile et au grand public.

Chaire « Appartenance à l'Union européenne » Université de Lille

Soutenir et internationaliser
la recherche

Renforcer et diversifier la
formation, notamment au
sein d'un nouveau master
de droit international et
européen



Améliorer la connaissance
de l'Union européenne par
le grand public.
Par exemple, le concours et
exposition en ligne «Hissez
haut les nouveaux drapeaux
de l'Union européenne ! »



Voici un exemple d'une Chaire Jean Monnet sélectionnée en 2019.

Thème : « L'appartenance à l'Union européenne », qu'elle concerne les États – une question particulièrement d'actualité à l'heure du Brexit –, les citoyens – avec le désamour que semblent ressentir les populations à l'égard du projet européen –, ou des zones frontalières comme la région lilloise.

Domaine : droit de l'Union européenne

Cette chaire permet à la fois de soutenir et d'internationaliser la recherche, de renforcer et de diversifier la formation (notamment au sein d'un nouveau master de droit international et européen).

Elle a aussi pour mission d'améliorer la connaissance de l'Union européenne par le grand public. En effet, dans le cadre de la Fête de l'Europe 2021, Interphaz Lille Métropole, avec le soutien de la Chaire Jean Monnet, a demandé aux étudiants de la promotion 2019-2020 de 1ère année de droit de l'Université de Lille, de créer des images de nouveaux drapeaux de l'Union européenne à partir d'un travail sur la symbolique et l'héraldique. Ce travail donne lieu à une exposition et à un concours, auquel vous pouvez participer en vous rendant sur la page dédiée du site de l'Université de Lille :
<https://hissezhaut-drapeaueuropeen2021.univ-lille.fr/projet-reglement-du-concours>

Centre d'excellence Jean Monnet

Centre de référence en matière de compétence et connaissance sur des sujets liés à l'Union européenne.
Structure qui rassemble expertise, compétences d'experts et ressources de haut niveau

Qui ?	Durée	Contribution max de l'UE	Cofinancement de l'UE	Types de coûts	Autre
1 EES, partout dans le monde	3 ans	100 000 €	80 %	Montant forfaitaire personnalisé	Un centre d'excellence par EES

Quels sont les objectifs ?

- Développer des synergies avec d'autres disciplines, traitant de sujets liés à l'Union européenne ou éloignées des études européennes
- Créer des activités transnationales conjointes
- Contribuer à ouvrir le thème de l'Union : étudiants éloignés du sujet, société civile



Pas nécessaire d'avoir été bénéficiaire d'une chaire ou un module pour candidater à un CEJM

Inclure des activités et des événements pour l'ouverture aux décideurs publics, aux fonctionnaires, à la société civile et au grand public



Les Centres d'excellence Jean Monnet sont des **centres de référence en matière de compétence et connaissance sur des sujets liés à l'Union européenne**.
Ils rassemblent l'expertise et les compétences d'experts de haut niveau.

Quelles sont les conditions de cet appel à propositions ?

- La candidature doit être déposée par un EES, établi dans n'importe quel pays du monde
- La durée du projet est de 3 ans ...
- La contribution de l'UE est de 100 000€ max. et consiste en un montant forfaitaire personnalisé
- Un cofinancement est exigé puisque la contribution de l'UE ne peut couvrir la totalité des frais liés au CEJM : le taux de cofinancement de l'UE est de 80%

Un CEJM s'engage à :

- Développer des synergies avec d'autres disciplines : celles traitant de sujets liés à l'Union européenne ou éloignées des études européennes
- Créer des activités transnationales : il s'agira de nouer des relations avec des établissements d'autres pays notamment du réseau international Jean Monnet
- Contribuer de manière décisive à établir des contacts avec les étudiants de facultés éloignées des sujets relatifs à l'UE, ainsi qu'avec les décideurs politiques, les fonctionnaires, la société civile organisée et le grand public.

Quelles activités sont attendus d'un CEJM ? Par exemple :

- organiser et coordonner les ressources humaines et documentaires
- diriger des activités de recherche (Recherche)
- élaborer des contenus et des outils : actualiser et compléter les cours d'enseignement actuels (Enseignement)
- enrichir le débat et les échanges d'expériences avec acteurs locaux (Réflexion) et à la société civile
- publication des résultats des activités de recherche (Diffusion)

A noter :

Pas besoin d'avoir une chaire ou un module pour candidater à un CEJM.

A noter également :

Le module Jean Monnet, comme les autres activités Jean Monnet Enseignement et Recherche, doit veiller à inclure des activités et des événements pour l'ouverture aux décideurs publics, aux fonctionnaires, à la société civile et au grand public.

Centre d'excellence Jean Monnet sur le développement durable - Polytech Clermont-Ferrand

Promouvoir l'excellence dans l'enseignement du développement durable dans les différentes écoles de l'UCA

Favoriser la participation de jeunes universitaires aux activités d'enseignement et de recherche sur des sujets européens liés au développement durable

Introduire de nouvelles méthodes scientifiques

Diffuser les connaissances scientifiques à destination des chercheurs

Ouvrir les étudiants à l'Europe, aux études européennes et aux défis posés par le développement durable



<https://erasme.uca.fr/>

En exemple, nous pouvons vous présenter le centre d'excellence porté par Polytech Clermont-Ferrand de l'université de Clermont-Ferrand sélectionné en 2018 qui prolonge l'expérience acquise dans un module Jean Monnet sur le même sujet.

Il s'agit d'une structure pluridisciplinaire mettant en commun des ressources scientifiques, humaines et de documentation pour les études et la recherche en matière de développement durable dans l'espace européen.

Ce centre a pour objectifs :

- Promouvoir l'excellence dans l'enseignement du développement durable dans les différentes écoles de l'UCA. Des ressources intégrant des entrées thématiques relevant du développement durable et de l'Europe sont proposées sous la forme de cours en présentiel, de cours à distance, de MOOC ou de cours intensifs (séminaires d'été)
- Favoriser la participation de jeunes universitaires aux activités d'enseignement et de recherche sur des sujets européens liés au développement durable. Seize experts de l'UCA et de ses écoles sont responsables de ces modules. Ils partageront leur expérience en binôme avec un jeune chercheur (doctorant ou post-doc), impulsant une dynamique en matière d'enseignement (création de nouveaux cours, développement de nouveaux

outils) et de recherche (ouverture de nouveaux champs, travail en équipe

- Introduire de nouvelles méthodes scientifiques (dynamiques des systèmes, System thinking, Interviews d'experts, modélisation participative, cercles de durabilité, prospective) et pédagogique (pédagogie critique, pleine conscience, café-débats, travail sur les représentations) afin de faire émerger des outils (analyse du cycle de vie, comptabilité matière-énergie, cartes de controverses) et des compétences à l'horizon 2050.

- Diffuser les connaissances scientifiques à destination des chercheurs (via l'organisation d'un colloque international annuel, deux prix Jean Monnet sont délivrés, l'un pour un chercheur(se) expérimenté(e), l'autre pour une jeune chercheuse, Prix Donella Meadows), de la société civile (café débats, table ronde thématique) et au sein des différents réseaux européens (réseau Yammer pour les modules, chaires, centres et réseau Jean Monnet)

- Ouvrir les étudiants à l'Europe, aux études européennes et aux défis posés par le développement durable (climat, biodiversité, pauvreté, inégalités...), via des journées événementielles (journée de l'Europe, semaine du développement durable), des stages (au sein d'ERASME et chez nos partenaires) et des informations pratiques pour la mobilité dans le cadre de formations en matière de développement durable.



Les activités Enseignement et Recherche

Modules, Chaires, Centres excellence

Règles de financement

APPRENTIS
SCOLAIRES
ETUDIANTS
FORMATEURS
ADULTES



Contribution forfaitaire

■ Activités couvertes :

Frais de personnel, frais de voyage et séjour, frais d'équipement et de sous-traitance et autres frais (diffusion d'informations, publication, traduction).

	Contribution max de l'UE	Cofinancement de l'UE	Mode de calcul
Module	30 000€	75%	Montant prédéfini en fonction du pays d'origine du candidat et du nombre total d'heure délivré.
Chaire	50 000€	75%	Montant prédéfini en fonction du pays d'origine du candidat et du nombre total d'heure délivré.
Centre excellence	100 000€	80%	80% maximum du budget prévisionnel proposé par le candidat



Les Actions Jean Monnet suivent un modèle de financement forfaitaire. Ce système de financement met l'accent sur les résultats plutôt que sur les intrants, privilégiant ainsi la qualité et le niveau de réalisation des objectifs.

Cette contribution forfaitaire couvre les frais de personnel, les frais de voyage et de séjour, les frais d'équipement et de sous-traitance ainsi que d'autres frais (diffusion d'informations, publication, traduction).

Pour les Modules ou Chaires :

Le montant du cofinancement de 75% attribué par l'UE est prédéfini en fonction du pays d'origine du candidat et du nombre d'heure délivré.

Les tableaux indiquant ces montants forfaitaires uniques se trouvent dans le Guide du programme Erasmus+.

Par exemple, un module doit délivrer 40h minimum de cours par an soit 120h minimum sur les 3 années du projet.

Un module porté par un EES français :

- qui délivrera entre 120-150 heures de cours obtiendra une contribution de 26 000€
- qui délivrera entre 151-180 heure de cours obtiendra une contribution de 30 000€
- qui délivrera plus de 181 heures de cours obtiendra une contribution de 30 000€

Pour les Centre d'excellence :

Le montant de la contribution forfaitaire personnalisée sera déterminé pour chaque projet sur la base du budget prévisionnel proposé par le candidat.

Ce montant sera de maximum 100 000€ et correspondra au co-financement de 80% de l'UE.



Les activités Enseignement et Recherche

Modules, Chaires, Centres excellence

Critères d'évaluation et processus de sélection

APPRENTIS
SCOLAIRES
ETUDIANTS
FORMATEURS
ADULTES



Procédure évaluation

- Evaluation par des experts externes et indépendants
- 2 seuils à franchir pour être sélectionné :
 - au moins 70 points sur la note globale ;
 - au moins 15 points à chaque critère d'attribution
- En cas d'*ex aequo* pour les propositions relevant du même thème, la priorité sera donnée au projet ayant la note la plus élevée au critère « Pertinence du projet » puis au critère « Impact »



Pas de changement notable sur la procédure d'évaluation similaire à la majorité des projets Erasmus+.

Votre candidature est évaluée par des experts externes et indépendants.

Pour être sélectionnée, 2 seuils à franchir :

- Obtenir au moins 70 points sur la note globale
- Et au moins 15 points à chaque critère d'attribution

En cas d'*ex aequo* pour les propositions relevant du même thème, la priorité sera donnée au projet ayant la note la plus élevée au critère « Pertinence du projet » puis au critère « Impact ».

Critères évaluation 1/2

Pertinence du projet (max. 25 points)

- ✓ Répondre aux objectifs de l'activité concernée (Module, Chaire, Centre d'excellence)
- ✓ Atteindre le public cible de l'activité concernée

Qualité de la conception et de la mise en œuvre du projet (max. 25 points)

- ✓ Méthodologie : qualité, caractère novateur et faisabilité du projet ; viabilité de la méthodologie proposée
- ✓ Le programme de travail doit :
 - être présenté de manière claire, complète et cohérente ; une attention particulière portée au calendrier (planification appropriée des phases de préparation, mise en œuvre, évaluation, suivi et diffusion) ;
 - démontrer une cohérence entre les objectifs et activités du projet
- ✓ Stratégie de contrôle et d'évaluation
- ✓ Pour les Centre d'excellences : démontrer que les ressources allouées aux modules de travail sont conformes à leurs objectifs et à leurs résultats



Votre candidature sera évaluée selon 4 grands critères de sélection. Nous vous conseillons fortement d'aller lire le détail de ces critères dans le Guide du programme, puisqu'ils vont vous guider tout au long de la rédaction de votre candidature.

Voici ces 4 grands critères :

Pertinence du projet (max. 25 points) :

Cela implique, d'une part, de répondre aux objectifs de l'activité concernée et, d'autre part, d'atteindre le public cible de l'activité (Module, Chaire, Centre d'excellence).

Qualité de la conception et de la mise en œuvre du projet (max. 25 points) :

Méthodologie : qualité, caractère novateur et faisabilité du projet ; viabilité de la méthodologie proposée

Le programme de travail doit :

- être présenté de manière claire, complète et cohérente ; une attention particulière doit notamment être portée au calendrier (planification appropriée des phases de préparation, mise en œuvre, évaluation, suivi et diffusion) ;
- démontrer une cohérence entre les objectifs et activités du projet

Stratégie de contrôle et d'évaluation

Pour les Centre d'excellences, la candidature devra également démontrer que les ressources allouées aux modules de travail sont conformes à leurs objectifs et à leurs

résultats

Critères évaluation 2/2

Qualité du partenariat et des modalités de coopération (max. 25 points)

- ✓ Pertinence et complémentarité du profil et de l'expertise du personnel impliqué dans les activités Jean Monnet (études européennes et thème spécifique abordé dans le projet)
- ✓ Critères spécifiques à chaque activité

Impact (max. 25 points)

- ✓ Impact attendu : effets durables sur les bénéficiaires directs et finaux des activités
- ✓ Diffusion et communication, des résultats des activités auprès des publics cibles
- ✓ Durabilité et pérennité des résultats et bénéfices



4 critères de sélection (suite) :

Qualité du partenariat et des modalités de coopération (max. 25 points) :

Pour toutes les activités : pertinence et complémentarité du profil et de l'expertise du personnel impliqué dans les activités (études européennes et thème spécifique abordé dans le projet)

Pour les Chaires Jean Monnet : excellent profil et expertise du titulaire de la Chaire dans les études européennes ; niveau d'expérience démontré dans la recherche sur des sujets liés à l'Union européenne

Pour les Centres d'excellence : qualité et valeur ajoutée des participants au CEJM ; modalités de la coopération au sein de l'EES et répartition des rôles ; engagement de l'établissement à développer et maintenir le Centre d'excellence

Impact (max. 25 points) :

Il est essentiel de bien travailler votre argumentaire sur ce point. C'est souvent sur ce critère que les projets perdaient des points dans la programmation 2014-2020.

Impact attendu : sur le long terme, le projet doit avoir des effets sur l'EES qui organise l'activité Jean Monnet, sur les étudiants et apprenants (ou, dans le cas des CEJM, sur les facultés/départements de l'EES) bénéficiant de l'activité, ainsi que sur toute autre organisation et/ou individu concerné au niveau local, régional, national et européen

Diffusion et communication : mesures appropriées et de qualité visant à diffuser les

résultats des activités vers les publics cibles, au sein de l'institution organisant les activités Jean Monnet mais aussi à l'extérieur

Durabilité et pérennité : la candidature doit prévoir des mesures et ressources adaptées afin que les résultats et bénéfices du projet perdurent après la clôture de celui-ci.



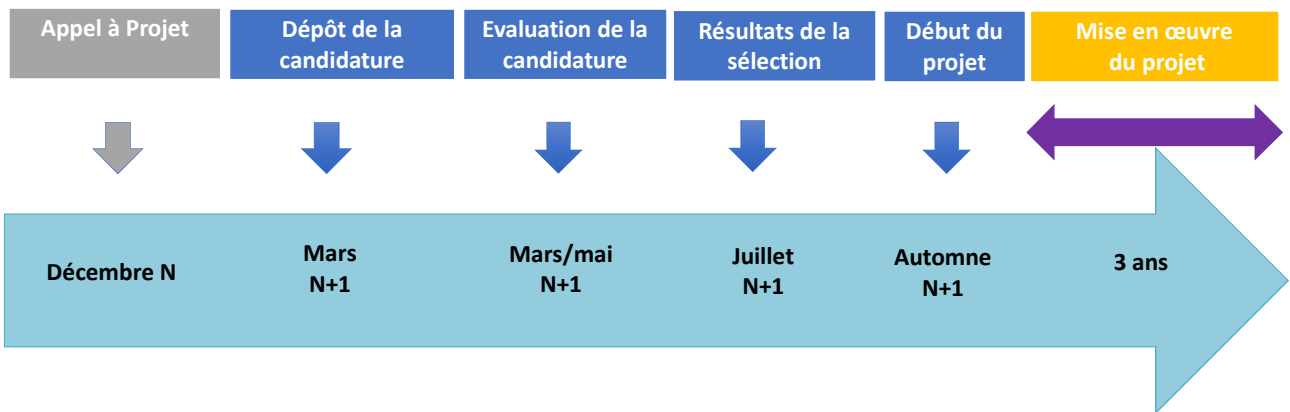
Les activités Enseignement et Recherche

Modules, Chaires, Centres d'excellence

Calendrier et candidature



Calendrier



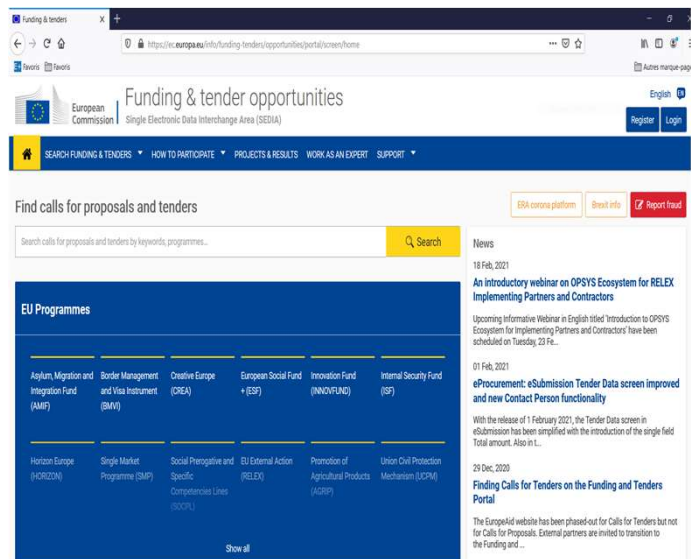
Voici le calendrier habituel des Actions Jean Monnet :

- Publication : Les appels à propositions Jean Monnet sont habituellement publiés en décembre de l'année N avec le guide du programme pour l'année N+1.
- Dépôt de la candidature : la date de clôture des dépôts est habituellement fixé en mars N+1.
- Evaluation : elle a lieu entre mars et mai N+1
- Les résultats des sélections sont habituellement publiés en juillet N+1 pour un début de projet à l'automne N+1.

Candidature

Accès aux formulaires de candidature :

European Commission' Funding & Tender Opportunities Portal



<https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/home>



Pour rappel, l'organisation qui souhaite se porter candidate doit être un établissement d'enseignement supérieur établi dans n'importe quel pays du monde. Si l'établissement d'enseignement supérieur est établi dans un [pays du programme](#), il doit avoir obtenu une [charte Erasmus pour l'enseignement supérieur](#).

Comment candidater à l'AP Jean Monnet « Enseignement et Recherche » ? Vous devrez vous rendre sur la plateforme dite « European Commission's Funding & Tender Opportunities Portal ». Les appels à propositions centralisés et formulaires de candidature sont publiés sur ce site, et c'est donc là que vous remplirez tous les champs de votre candidature.

ERASMUS+
FRANCE EDUCATION & YOUTH

UNE AGENCE
AU SERVICE DU
PROGRAMME STAR
DE L'EUROPE !

AGENCE ERASMUSPLUS FR

Les autres actions Jean Monnet ouvertes à l'enseignement supérieur

- APPRENTIS
- SCOLAIRES
- ETUDIANTS
- FORMATEURS
- ADULTES

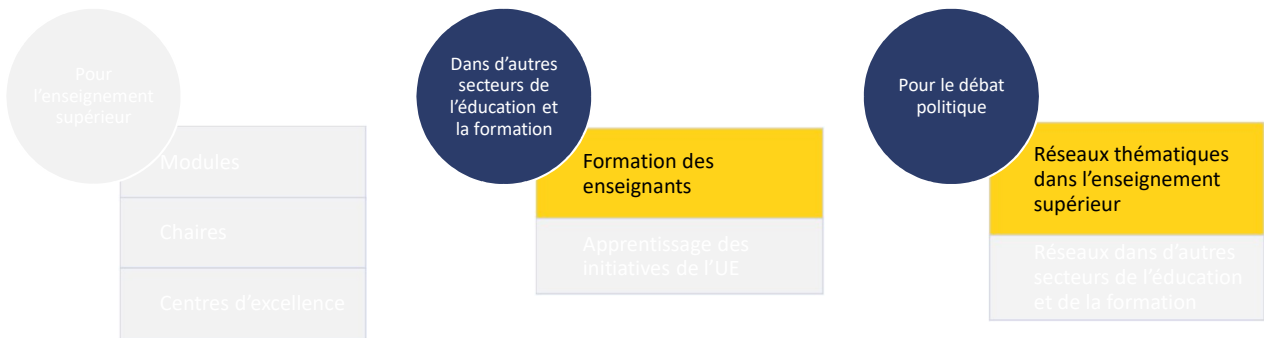
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Erasmus+

ERASMUS+
FRANCE EDUCATION & YOUTH

A suivre, quelques informations plus spécifiques sur l'appel à propositions 2021.

Actions Jean Monnet 2021-2027



Outre les actions Jean Monnet « Enseignement et Recherche », d'autres actions intéressent les structures de l'enseignement supérieur.

Il s'agit des actions :

- Formation des enseignants (actions Jean Monnet dans d'autres secteurs de l'éducation et de la formation)
- Réseaux thématiques dans l'enseignement supérieur (actions Jean Monnet pour le débat politique)

Formation des enseignants

Les organismes de formation initiale et continue des enseignants de l'enseignement scolaire et de l'enseignement et de la formation professionnels organisent des activités afin de **développer les connaissances et compétences des enseignants sur des sujets relatifs à l'Union européenne.**

Qui ?	Durée	Contribution max. de l'UE	Cofinancement de l'UE	Types de coûts
1 EES dispensant une formation initiale ou continue aux enseignants du secteur scolaire ou de l'EFPP	3 ans	300 000 €	80 %	Montant forfaitaire personnalisé

Quelles activités ?

- Formation sur les méthodologies d'enseignement afin d'aborder les questions de l'UE
- Formation sur les matières de l'UE
- Expériences d'apprentissage sur les sujets de l'UE qui complètent les cours existants
- Séminaires, cours d'été et cours intensifs
- Autres types d'expériences sur l'UE impliquant d'autres parties prenantes



Les formations devront aboutir à l'obtention d'une certification.



L'action pour la formation des enseignants s'inscrit dans les actions Jean Monnet dédiées aux autres secteurs de l'éducation et de la formation. Ces actions ont pour objectif de développer les compétences des enseignants et de promouvoir une meilleure compréhension de l'Union européenne et du fonctionnement de ses institutions auprès des apprenants. Les organismes candidats doivent être établis dans un pays du programme (Etat membre de l'UE ou pays tiers associé).

Concernant l'action Formation des enseignants :

Les organismes de formation initiale et continue des enseignants de l'enseignement scolaire et de l'enseignement et de la formation professionnelle organiseront des activités afin de renforcer les connaissances et compétences des enseignants sur l'enseignement des questions européennes, et former ainsi des enseignants mieux équipés pour introduire des contenus européens dans leurs activités. Les établissements d'enseignement supérieur, *via* les INSPE par exemple, peuvent prétendre à cette action.

Quelques éléments-clés à retenir sur cette action :

- La candidature est portée par un établissement d'enseignement supérieur délivrant une formation initiale ou continue aux enseignants de l'enseignement scolaire ou de l'enseignement et la formation professionnels (CITE 1-4).

- La durée du projet est de 3 ans.
- La subvention de l'Union européenne est de 300 000€ maximum.
- Elle prend la forme d'un montant forfaitaire personnalisé et représente au maximum 80% du budget total du projet.

Voici une liste des activités possibles :

- Formation sur les méthodologies d'enseignement afin d'aborder les questions de l'Union européenne ;
- Formation sur les matières de l'Union européenne ;
- Expériences d'apprentissage sur les sujets de l'Union européenne qui complètent les cours déjà existants (apprentissage collaboratif entre les classes, co-enseignement) ;
- Séminaires, cours d'été et cours intensifs ;
- Autres types d'expériences sur l'Union européenne impliquant d'autres parties prenantes.

Les formations doivent être formelles et se terminer par une certification.

Réseau thématique dans l'enseignement supérieur 1/2

Réseau d'établissements d'enseignement supérieur se réunissant autour d'une thématique commune afin de collecter, partager et échanger autour des résultats de recherche, contenus de cours, études, articles, etc. Un outil permettant le partage de ces travaux et l'évaluation par les pairs devra également être mis en place.

Chaque année, la Commission européenne détermine deux thématiques. Elles se diviseront selon deux catégories :

- Les questions internes à l'UE
- Les questions de politique étrangère

Seul 1 réseau par thématique sera sélectionné.

Catégorie	Qui ?	Durée	Contribution max. de l'UE	Type de coûts
Questions internes à l'UE	Au moins 12 EES, d'au moins 7 pays du programme	3 ans	1 000 000€	Montant forfaitaire fixe
Questions de politique étrangère	Au moins 12 EES, dont au moins 6 issus de pays tiers non associés	3 ans	1 200 000€	Montant forfaitaire fixe



Les partenaires du réseau devront transmettre régulièrement à la Commission les résultats de leurs travaux.



Les réseaux thématiques dans l'enseignement supérieur sont des réseaux d'établissements d'enseignement supérieur se réunissant autour d'une thématique commune, dans l'objectif de collecter, partager et échanger/examiner des résultats de recherche, contenus de cours, études, articles, etc. Dans ce cadre, chaque réseau doit également mettre en place un outil qui permettra le partage de ces travaux ainsi que l'évaluation par les pairs.

Les thématiques sont prédéterminées par la Commission européenne chaque année. Elles sont au nombre de deux, à raison d'une thématique par catégorie :

- Une catégorie portant sur les questions internes à l'UE
 - Une catégorie relative aux questions de politique étrangère
- Important : seul 1 réseau par thématique sera sélectionné.

S'agissant des réseaux thématiques portant sur les questions internes à l'UE, voici quelques éléments-clés à retenir :

- Le consortium doit rassembler au moins 12 établissements d'enseignement supérieur issus de 7 pays du programme (= Etats membres de l'UE + pays tiers associés).
- La durée du projet est de 3 ans.
- La subvention de l'Union européenne prend la forme d'un forfait fixe, qui peut aller jusqu'à 1 000 000 €.

S'agissant des réseaux thématiques portant sur les questions de politique étrangère, voici quelques éléments-clés à retenir :

- Le consortium doit rassembler au moins 12 établissements d'enseignement supérieur dont au moins 6 sont issus de pays tiers non associés.
- La durée du projet est de 3 ans.
- La subvention de l'Union européenne prend la forme d'un forfait fixe, qui peut aller jusqu'à 1 200 000€.

Enfin, il faut noter que les partenaires du réseau devront transmettre régulièrement à la Commission européenne les résultats les plus innovants et intéressants de leurs travaux.



UNE AGENCE
AU SERVICE DU
PROGRAMME STAR
DE L'EUROPE !

AGENCE ERASMUSPLUS FR



Ressources



- APPRENTIS
- SCOLAIRES
- ETUDIANTS
- FORMATEURS
- ADULTES



ERASMUS+
FRANCE EDUCATION & YOUTH



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Erasmus+



Ressources

- Plus d'informations : 
- Pour vous inspirer :



Recueil de projets - Enseignement supérieur et coopérations internationales



Groupe Facebook Jean Monnet



Plateforme des résultats de projets Erasmus+

Vous pouvez vous appuyer sur les ressources que nous mettons à votre disposition sur la plateforme des candidats et porteurs de projets Erasmus : Mon Projet Erasmus+, accessible via ce lien : <https://monprojet.erasmusplus.fr/>.

Une fiche dédiée aux actions Jean Monnet est disponible ici : <https://monprojet.erasmusplus.fr/actions-jean-monnet>

Il est également indispensable de consulter le Guide du programme Erasmus+. Vous y retrouverez tout le détail des actions, y compris les critères d'éligibilité et les critères d'attribution.

Enfin, nous vous invitons à vous inspirer des précédents projets financés et d'identifier l'aspect novateur de votre projet en consultant :

- la [Plateforme des Résultats des Projets Erasmus+](#)

- Le Recueil de projets - Enseignement supérieur et coopérations internationales
- Le groupe Facebook Jean Monnet des projets en cours



Si vous avez encore des questions

▪ **Contacts**

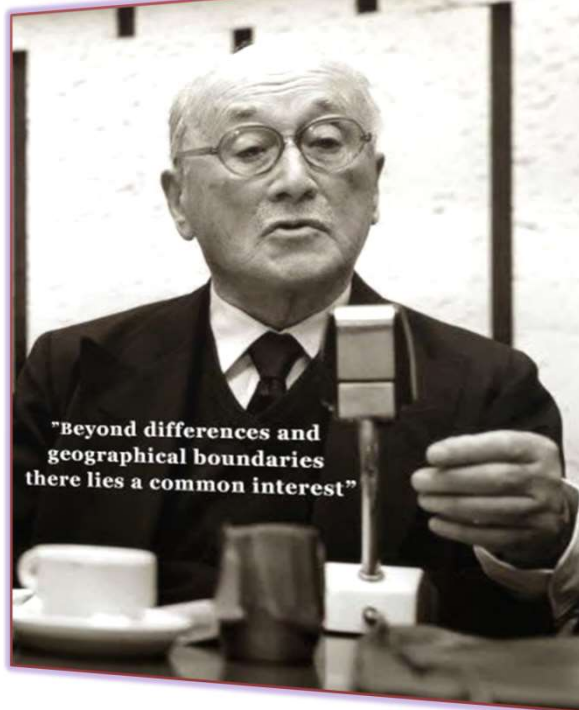
Les Actions Jean Monnet sont centralisées. Elle est gérée par l'Agence exécutive « Education et Culture » (EACEA).

Pour toute demande d'informations supplémentaires ou questions spécifiques sur la procédure de candidature : EACEA-AJM@ec.europa.eu

Les Actions Jean Monnet sont centralisées.

Elles sont donc gérées par l'Agence exécutive « Education et Culture » (EACEA) située à Bruxelles.

Pour toute demande d'information complémentaire ou question spécifique sur la procédure de candidature, vous pouvez les contacter à l'adresse mail dédiée : EACEA-AJM@ec.europa.eu



26/11/2021



Pour terminer, une citation inspirante de M. Jean Monnet :

« *Beyond differences and geographical boundaries there lies a common interest* »

